

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS			
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE			
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 5 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2026	
présents	8		
Votants	9		
procuration	1		
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT	
Représentés		Madame Léonor AUBLIN donne pouvoir à Mme Marie PAYOT	
Absents excusés		Mesdames Sonia DESCHAMPS et Léonor AUBLIN et Monsieur Paul BOIZARD	
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ	

Délibération n° 26/07/11
Budget principal – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public n°8053670215 ;

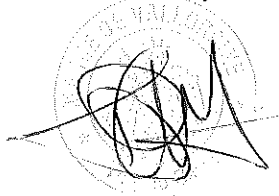
Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuites sans effet ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

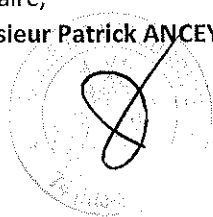
Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau joint en annexe d'un montant total de 3 872.42€, correspondant à la liste n°8053670215 dressée par le comptable public ;
- **DIT** que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



Acte certifié exécutoire le : 17/08/2026
Télétransmis en Préfecture le : 17/08/2026
Notifié ou publié le : 17/08/2026

La présente délibération est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches